



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 3 : Institution des Comités et des Commissions

RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

(Note présentée par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs indique que 184 États membres et 57 observateurs ont présenté des lettres de créance en bonne et due forme, et que 183 États membres et 57 délégations ayant statut d'observateur se sont inscrits.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à approuver le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Stratégies d'exécution de soutien – Soutien du programme – Services juridiques et relations extérieures ; Gestion de l'administration et des services – Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil.
<i>Incidences financières :</i>	Néant.
<i>Références :</i>	Doc 7600/8, <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale</i>

1. À sa première séance plénière, le 27 septembre 2016, l'Assemblée a convenu de la création du Comité de vérification des pouvoirs, et les délégations des Bahamas, du Bangladesh, du Congo, du Liban et du Luxembourg ont été invitées à désigner des membres pour ce comité.

2. Le 27 septembre 2016, le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa première séance. Sa composition était la suivante :

M ^{me} Julia Brathwaite-Rolle	(Bahamas)
M. S. M. Lutful Kabir	(Bangladesh)
M. Roméo Boris Makaya Batchi	(Congo)
M. Souleiman Eid	(Liban)
M ^{me} Linda Mazzola	(Luxembourg)

Le Comité a élu à l'unanimité M. Souleiman Eid, membre de la délégation du Liban, Président du Comité.

3. À la deuxième séance de la Plénière, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté à l'Assemblée un rapport intérimaire et l'a informée que le 27 septembre 2016, à 15 heures, 164 États membres et 39 observateurs s'étaient inscrits à la session de l'Assemblée. Des lettres de créance en bonne et due forme avaient été reçues de 170 États membres et 43 observateurs.

4. L'Assemblée est convenue de la recommandation du Comité de vérification des pouvoirs de prier instamment tous les États et toutes les organisations qui n'avaient pas encore présenté de lettres de créance en bonne et due forme de le faire dès que possible et, entre-temps, en vertu de la Règle 7 du Règlement intérieur permanent de l'Assemblée, de leur permettre de participer aux délibérations.

5. À sa cinquième séance, le 4 octobre 2016, le Comité de vérification des pouvoirs a constaté que les lettres de créance reçues de 184 États membres et de 57 observateurs avaient été présentées en bonne et due forme.